



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commission de la sécurité des consommateurs

Question écrite n° 127065

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les conséquences de la réforme de la Commission de la sécurité des consommateurs. La loi procédant au rapprochement entre l'Institut national de la consommation et la Commission de la sécurité des consommateurs est en vigueur depuis une année, mais le constat dressé après un an de fonctionnement est inquiétant. Le nombre de conseillers instruisant les dossiers est en baisse et les conditions de fonctionnement prévues ne peuvent donner satisfaction. Elle lui demande quelles mesures vont être prises pour garantir le bon fonctionnement de cette commission.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127065

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 874

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)